

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - s.zeguerman@ccfg.fr

**Décision de
une déclaration préalable**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 074-200081446-20230406-DP07421223A0006-AR

Dossier n° DP07421223A0006

date de dépôt : 24/02/2023

date d'affichage du dépôt : 24/02/2023

complet le : 17/03/2023

demandeur : Madame VANNIER Anne

pour :

Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre

**adresse terrain : 275 ROUTE DE DOMPTAZ, à
GLIERES VAL DE BORNE (74130)**

parcelles : AC-0207

Madame VANNIER Anne
275 route de Domptaz
74130 Glières-Val-de-Borne

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **17/04/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 06 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

